

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS19

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 30 BIS A

Au début de l'alinéa 3, substituer au mot :

« II »

les mots :

« Le directeur de la maison départementale des personnes handicapées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.